

La conférence de Genève

LE résultat saillant de la réunion à Berlin, en janvier et février, des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique a été la décision de tenir, le 26 avril 1954, une conférence en vue d'arriver à un règlement pacifique de la question de Corée. Devaient y être représentés: les Quatre Grands, la République populaire de Chine, la Corée du Nord et la Corée du Sud, ainsi que les autres pays qui ont combattu en Corée et qui manifesteraient le désir de participer aux entretiens. Il fut également décidé que la restauration de la paix en Indochine y serait étudiée et que des représentants des Quatre Grands, de la République populaire de Chine et d'autres États intéressés prendraient part à ces discussions.

L'Accord d'armistice signé à Pan Moun Jom le 27 juillet 1953 renfermait à l'adresse des pays qui ont participé à la guerre de Corée, une recommandation portant sur la convocation, dans les trois mois qui suivraient la signature de l'Accord d'armistice, d'une conférence politique groupant des représentants de deux côtés, afin de résoudre par voie de négociation les questions relatives au retrait de toutes les forces étrangères se trouvant en Corée, au règlement pacifique de la question coréenne, etc. Bien que la conférence de Genève n'ait pu avoir lieu dans le délai prescrit par l'Accord d'armistice, on a jugé qu'elle satisfaisait par ailleurs aux termes de cet Accord en ce qui concerne la convocation d'une conférence politique.

Déclaration de M. Pearson

La conférence s'est ouverte par un débat général sur la Corée, au cours duquel le délégué de la Corée du Nord a soumis certaines propositions en vue de l'établissement d'une Commission pancoréenne chargée d'organiser des élections. Toutes les délégations communistes ont vertement attaqué la politique des États-Unis en Asie. Le jeudi 4 mai, M. Pearson a fait à la conférence la déclaration suivante:

Si je prends part à ce débat, c'est que je ne voudrais pas que mon silence pût faire croire à un affaiblissement ou à un relâchement du ferme appui que mon pays n'a cessé d'accorder à la politique des Nations Unies en Corée. Je ne voudrais pas non plus qu'il pût être considéré comme une approbation tacite de faussetés qui ont marqué quelques-uns des précédents discours sur les événements en Corée et en Asie, ou encore comme de l'indifférence pour les fausses accusations qui ont été lancées, contre les États-Unis d'Amérique en particulier, au sujet de ces événements.

Si le Canada a des représentants à la Conférence coréenne, c'est qu'il est membre de l'Organisation des Nations Unies et qu'à ce titre il a participé sur terre, sur mer et dans les airs aux opérations des Nations Unies effectuées en Corée pour repousser l'agression. De même nos obligations à la présente conférence découlent des seules décisions prises par les Nations Unies sur la question de Corée.

Ces décisions avaient pour objet, en premier lieu, de constater l'agression en Corée; en second lieu, de repousser ladite agression, ce que les forces des Nations Unies ont accompli sous la direction résolue et désintéressée des États-Unis et grâce aux sacrifices et au courage des Coréens eux-mêmes; et en troisième lieu, d'établir, sous l'égide des Nations Unies, une Corée libre, unie et démocratique, qui se relève de ses épreuves et de la dévastation qu'elle a subie.